



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 18045

Texte de la question

M. Philippe Kemel appelle l'attention de Mme la ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme sur l'avenir de l'hôtellerie-restauration indépendante. La Fédération autonome générale de l'industrie hôtelière touristique (FAGIHT) s'inquiète de la désertification hôtelière que connaît notre pays, et tout particulièrement la province. Un rapport de la FAGIHT, repris par le Conseil national du tourisme, dénonce la disparition de 25 % du parc hôtelier saisonnier en 15 ans. Entre 2003 et 2011, le secteur enregistre une perte de 11 % d'établissements et 6,8 % du nombre de chambres. Ce sont 1 698 hôtels indépendants qui ont définitivement disparu en 8 ans, soit une moyenne annuelle de 212 établissements. L'hôtellerie indépendante et celle située en zone rurale, notamment celle de montagne, sont particulièrement touchées. Afin de valoriser et de redresser ce secteur, les professionnels attendent des mesures spécifiques relatives au financement de leurs projets de création, de rénovation ou de modernisation des établissements. Il lui demande en conséquence comment elle entend répondre aux inquiétudes de la profession.

Texte de la réponse

Le Gouvernement ayant fait du développement du tourisme une de ses priorités, il est particulièrement attentif à créer un contexte favorable au développement des entreprises du secteur. Concernant le financement du secteur, le prêt participatif à la rénovation hôtelière, lancé en 2010, a fait l'objet d'avenants de prolongation à deux reprises. Auparavant distribué par Oseo et maintenant repris par Bpifrance, l'actuel Gouvernement en a élargi et assoupli les conditions d'accès en 2012 et en 2013 afin que les professionnels s'en emparent. Il se compose de deux produits : un prêt à taux fixe (PH) et un prêt à taux fixe préférentiel (PH/CDC). Ils sont accordés aux entreprises admissibles sans garantie, ni sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant. Le bilan au 31 décembre 2014 était de 655 dossiers traités (PH et PH/CDC) pour un montant total de 77,8 millions d'euros. Il est prévu d'en proroger la commercialisation qui devait prendre fin le 30 juin 2015. Par ailleurs, le ministre des affaires étrangères et du développement international a annoncé le 11 juin 2015 avoir demandé à la Caisse des dépôts et consignations de travailler à la constitution d'un grand fonds d'investissement tourisme - le FIT. Ce fonds, dont les contours seront précisés à l'automne, permettra de financer la rénovation de l'ancien et la construction du neuf dans les domaines de l'hébergement hôtelier, en particulier dans les stations de montagne et du littoral ; le tourisme fluvial et maritime ; l'oenotourisme. Il a également demandé au commissaire général à l'investissement de travailler à une enveloppe financière qui sera dédiée au tourisme dans le cadre du troisième programme d'investissements d'avenir (« PIA3 »). Cette enveloppe devrait voir le jour en 2016 et sera à la disposition des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Kemel](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18045

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Artisanat, commerce et tourisme

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1442

Réponse publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6995